





Secteur hors de France téléphone : 33 1 40 63 29 41 télécopie : 33 1 40 63 28 31 site : http://www.hdf.snes.edu e-mail : hdf@snes.edu

NE RIEN LÂCHER!

C'est la conclusion de la rencontre avec la direction de l'AEFE le 7 mars. Ils ne veulent rien lâcher!

C'est aussi la conclusion du SNES : Ne rien lâcher sur nos revendications !

Il faut citer:

- l'augmentation des ISVL sur laquelle les prévisions sont catastrophiques;
- l'augmentation de l'avantage familial alors qu'il est raboté et que les droits de première inscription frappent les collègues;
- la modification du décret sur le congé maladie qui est encore sur la pile du service juridique du MAEE;
- les suppressions de postes de résidents, les déconventionnements, les menaces sur les EGD qui passeraient en conventionnés;
- l'arbitraire dans les décisions touchant les collègues : non renouvellement de détachement et suspension.

Il faut ajouter à cela une multitude de problèmes locaux et la situation de nos collègues contrats locaux qui n'évolue pas.

A la source de tous ces problèmes il y a la volonté du chef de l'Etat et de son gouvernement de réduire les dépenses publiques en comprimant les salaires et en mettant en œuvre des réformes qui suppriment des moyens au service public d'éducation en particulier.

Pour contrer cette politique destructrice, le SNES appelle les personnels à organiser les heures mensuelles d'information syndicale dans la semaine qui précède la manifestation nationale du 19 mars pour adresser nos revendications à l'AEFE, au MAEE, à Bercy, aux Sénateurs et aux groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale.

Le SNES HDF s'adressera à tous les syndiqués pour décider du dispositif d'action à mettre en œuvre de fin mars à juin afin de faire aboutir nos revendications. Dans cette optique de peser encore plus sur les décideurs, il importe de rassembler encore plus de collègues au sein du SNES en leur proposant de se syndiquer.

Paris, le 8 mars 2011

SOMMAIRE

- 1. Point sur l'action : ISVL et mobilisation du 10 février 2011
- 2. Boycott des commissions de recrutement par le SNES Polynésie
- 3. Avantage familial: l'AEFE doit tenir ses engagements et initier une politique sociale
- 4. Ecoles européennes : comment préparer une épreuve de bac fantôme !
- 5. CCPC A et B: temps partiel, mutations internes et non renouvellements
- 6. Madagascar : le SNES/FSU et l'intersyndicale en lutte pour sauver la casse du réseau
- 7. Le SNES sur le terrain : Equateur, Haïti, Mexique

1. Point sur l'action : ISVL et mobilisation du 10 février 2011

L'action, toujours l'action! Est-il utile de répéter que sans cela, la direction de l'AEFE continuera de faire la sourde oreille à toute revendication qui pourrait améliorer la situation de ses agents. Dans le réseau, les personnels ont mené différents types d'action et de mobilisation ; ils ont souvent lié le mouvement sur l'ISVL lancé par le SNES mi janvier ou fin janvier à la mobilisation nationale du 10 février pour l'éducation, relayée à travers les thématiques hors de France. A noter que certaines sections n'ont pu se mobiliser le 10 février pour cause de vacances scolaires. Très forte mobilisation sur un ou plusieurs jours comme à Alger, où les réponses sur l'ISVL promises par l'AEFE font cruellement défaut, à Budapest, au Laos, dans plusieurs établissements du Maroc ou au Togo. D'autres sections/pays sont entrés dans l'action ou ont continué à se mobiliser. On en notera plusieurs formes qui caractérisent ce mouvement hors de France. Certaines sont plus spécifiquement tournées sur des objectifs très ciblés comme les revendications des recrutés locaux ou, comme dans le réseau Madagascar (voir ce même HDF info), pour un arrêt de la casse programmée par l'Agence. D'autres remettent l'accent sur les revendications ISVL montrant s'il en était besoin l'importance et l'urgence du dossier localement. Par ailleurs, l'ensemble des personnels est très mobilisé sur la menace de mobilité forcée des résidents ou sur les pressions locales, directes ou masquées, qui consistent à menacer les personnels de non renouvellement de contrat ou d'autres représailles. Pour le SNES/FSU, de telles pratiques sont intolérables. Avec les collègues, les revendications sont ainsi clairement posées, au delà des prises en compte urgentes des revendications ISVL: arrêt des suppressions de postes et des faux arguments utilisés à l'envi, modifications du décret sur le congé maladie, suppressions des trois mois de disponibilité forcée pour les faux résidents, revalorisation des salaires et/ou des couvertures sociales des recrutés locaux et arrêt immédiat de toute forme de pression ou de menace envers les personnels. L'ampleur des mobilisations à venir dépendra évidemment des réponses apportées par la direction de l'AEFE. Les personnels considèrent déjà que la coupe est pleine.

2. Boycott des commissions de recrutement par le SNES Polynésie

La campagne d'affectations en Polynésie française a donné lieu cette année à un bras de fer entre l'administration locale et les syndicats.

A l'initiative du SNES-FSU Polynésie, les représentants des personnels se sont opposés lors des réunions préparatoires aux conditions dans lesquelles la Direction des Enseignements Secondaires (DES) prévoyait de mettre en place le mouvement : refus de mutation interne avant quatre ans, blocage de nombreux postes pour des contractuels sans aucune possibilité de contrôle, retards habituels de transmission des documents de travail, modifications à la dernière minute des structures, traitement discrétionnaire des dossiers...

Cette mobilisation a tout d'abord permis d'obtenir que les personnels puissent cette année encore muter au bout de deux années sur poste. Nous continuerons d'exiger le maintien de cet acquis. Cette nouvelle règle venait à l'encontre du droit à mutation qui peut être demandé tous les ans en métropole. Elle risquait de bloquer le mouvement car elle doit être appliquée à tous, résidents comme expatriés.

Le deuxième point d'achoppement concerne les postes réservés pour les contractuels. Si les conditions d'enseignement en Polynésie française peuvent justifier l'emploi de contractuels (îles éloignées, postes à mitemps...), le nombre d'emplois contractuels a considérablement augmenté aux dépens des postes de titulaires (15% du nombre de postes, ce qui représente environ 300 contractuels). Jusqu'à présent la majorité de ces postes n'apparaissent pas au mouvement et sont affectés à la discrétion du Ministre de l'Education en Polynésie française. Notre action a permis de débloquer une trentaine de postes lors des réunions préparatoires.

Des avancées certes mais encore bien insuffisantes... C'est pourquoi l'ensemble des représentants des personnels a décidé de boycotter les Commissions Consultatives Paritaires afin de dénoncer le nombre encore trop important de postes bloqués. Si cette action retarde les résultats d'affectations que les candidats attendent avec impatience, il nous paraît essentiel de débloquer un maximum de postes et d'obtenir la plus grande transparence sur le mouvement. Nous revendiquons depuis plusieurs années une commission ou un groupe de travail pour l'affectation des personnels non titulaires.

Comme chaque année, les documents de travail n'ont pas été envoyés dans les délais réglementaires et ont été modifiés le jour même des réunions préparatoires : dans ces conditions, nous n'avons pas le temps de faire les vérifications nécessaires, ni de réclamer les dossiers manquants. Nous réclamons des documents clairs et lisibles, faisant apparaître les bonifications sur vœux (ZEP, îles éloignées, lycées pour agrégé), au moins huit jours avant les commissions.

Au demeurant le traitement des dossiers s'avère d'année en année de plus en plus inéquitable face aux interprétations des rapports d'inspection, des appréciations des chefs d'établissement, des inégalités entre les disciplines. Cette année une tendance nouvelle est apparue : les collègues venant de l'étranger ou d'outre-mer ont vu leur dossier écarté avec la mention « défavorable ».Nous avons pu faire lever certains de ces avis, mais à barème égal, l'administration a donné la priorité à d'autres. De même certains recteurs ont émis des avis

défavorables au départ des collègues de leur académie, et l'administration a souvent suivi ces avis et écarté les dossiers. Toutes ces mesures ont entraîné des discussions animées Nous demandons que seul soit pris en compte le barème, et que celui-ci soit plus affiné afin de mieux départager les candidats.

Après le boycott et le report de la première commission définitive, les représentants du SNES-FSU Polynésie siégeront à la CCP de remplacement du mercredi 2 mars 2011 car la politique de la chaise vide serait pénalisante pour les collègues. Mais nous continuerons de nous faire entendre...

3. Avantage familial: l'AEFE doit tenir ses engagements et initier une politique sociale

Le nouvel arrêté (31 janvier 2011) fixant les montants de l'avantage familial a été publié au JO du 15 février (avec arrêté rectificatif -JO du 19 février 2011- pour deux pays: le Bangladesh et la Guinée). Compte tenu des augmentations parfois substantielles des frais de scolarité, liées à la politique de l'enveloppe constante et de l'autofinancement à laquelle le SNES/FSU est depuis longtemps opposé, la logique voudrait que ces montants augmentent partout mécaniquement afin de couvrir, entre autres, les frais de scolarité des familles des personnels résidents. Force est de constater que si c'est bien le cas dans la plupart des pays, la publication de l'arrêté sert aussi, pour l'administration, à réduire les avantages familiaux là où ils sont encore supérieurs aux montants de scolarité : on coupe là où ça dépasse ! Premier point de désaccord, pour le SNES/FSU, dans la mesure où l'AEFE persiste à réduire, en pratique, l'avantage familial à rien d'autre qu'une aide à la scolarité. Point de vue doctrinaire ou comptable, c'est selon, mais qui ne peut illustrer la vraie définition de l'avantage familial, élément salarial, souvent lié au surcoût de la scolarité au sens large. Rappelons que de nombreux éléments pourtant à la charge des familles (droits de première inscription, frais d'examens) ne sont pas pris en compte par l'AEFE dans la définition de cet avantage mais grevent d'autant les budgets des personnels.

En pratique, l'arrêté du 31 janvier 2011 publié le 15 février 2011 concerne l'hémisphère nord. Les établissements de l'hémisphère sud feront, quant à eux, l'objet d'une future publication. Cet arrêté s'applique, faute de références explicites, le 16 février 2011. Il s'agira donc de distinguer deux périodes pour l'année scolaire 2010-2011 : une première allant du 01/09/2010 au 15/02/2011, une seconde du 16/02/2011 au 31/08/11. Pour la première période, les personnels ont touché l'avantage familial sur la base précédente (arrêté du 20 avril 2010). Les scolarités qui leur seront réclamées ne peuvent, en tout état de cause, être supérieures à ce qu'ils ont touché. Cet argument a deux fondements:

- 1) c'est le principe du cadre fixé par le décret ;
- 2) l'arrêté ne prévoyant aucune rétroactivité pour la période du 01/09/2010 au 15/02/2011, les personnels ne peuvent légitimement payer que sur la base des sommes touchées, au maximum.

Pour la seconde période, les choses sont plus claires dans la mesure où les montants de l'avantage familial doivent couvrir, au moins les montants de scolarité. Une vérification locale s'impose toutefois afin que les personnels résidents ne soient pas lésés.

Attention, l'AEFE confirme le principe selon lequel les personnels avec famille ne doivent être facturés sur des sommes supérieures à celles touchées. En cas de difficultés ou de désaccord avec vos administrations locales, contactez sans attendre le SNES/FSU.

Au delà des ces précisions techniques, le SNES/FSU poursuit seul mais activement son combat sur le principe du <u>forfait dans le cadre de l'avantage familial</u>. Bref rappel sur la question. Les personnels de l'espace économique européen (EEE) ont accès aux allocations familiales françaises (CAF de Loire Atlantique) Le combat et l'action du SNES/FSU de juin 2009 ont permis la possibilité du cumul CAF+AF pour les collègues d'Europe. Hors EEE, une délibération votée au CA de l'AEFE du 26.04.07 actait le principe d'un forfait de 60€ (notre demande était supérieure à ce montant), équivalant aux prestations CAF auxquelles ces personnels n'ont pas droit. L'avantage familial par enfant devait être porté au montant mensuel de la scolarité + 60 euros. La comptabilité publique ayant rejeté l'application d'une telle délibération du CA, la direction de l'AEFE, avait néanmoins confirmé au CA suivant (10.12.07) le principe acté précédemment, en majorant l'avantage familial hors EEE de 60€. Elle avait par ailleurs précisé que pour l'avantage familial hors EEE, le « plancher s'élève au montant des frais de scolarité majoré de 60 euros ». Le SNES/FSU avait posé d'emblée la question de l'évolution de ce forfait. Pour nous, le montant fixé de cet équivalent CAF n'était qu'une base de départ. Lors de deux conseils d'administration, nous avons formulé des demandes en ce sens avec le même refus de principe de la tutelle. La question sera évidemment portée par le SNES au prochain conseil d'administration où nous demanderons un vote du CA sur une augmentation de ce forfait.

En pratique, les collègues doivent se mobiliser et défendre ce principe ne serait-ce que pour rappeler à l'actuelle direction de l'AEFE que les engagements doivent être tenus. Une vraie politique sociale a un prix,

bien sûr, mais elle a surtout un sens pour l'établissement public, sens que les personnels et le SNES/FSU ne manqueront pas de rappeler par tous les moyens.

4. Ecoles européennes : comment préparer une épreuve de bac fantôme !

Un certain nombre d'enseignants de langue vivante 2 de 7 écoles européennes ont eu la désagréable surprise de recevoir, début janvier, de l'inspecteur général, chargé entre autre, du recrutement des enseignants français dans les écoles européennes (EE), un mail au ton menaçant qui reproche aux enseignants d'avoir préparé les épreuves du baccalauréat de juin prochain selon les modalités existantes alors que les nouvelles instructions relatives à ces épreuves ne leur avaient jamais été transmises.

Historique

En février 2009, l'Inspecteur général représentant la France au sein des EE et Président du Groupe de travail concernant l'« harmonisation des épreuves du baccalauréat en langue II» a présenté un document relatif à ces épreuves au Conseil d'inspection secondaire du 17 février 2009 et par la suite à la réunion du Comité pédagogique du secondaire le 19 février 2009.

Un document sur le nouveau « règlement des examens écrits et oraux en langue II au Baccalauréat » ainsi que les éléments d'explication sur l'application et l'évaluation de ces nouvelles épreuves aurait dû être transmis aux différentes écoles, mis en ligne sur le site des écoles européennes mais également sur le learning gateway (banque de données disciplinaires).

Or, même la responsable de l'Unité Baccalauréat des EE admet que le document n'a pas été adressé aux écoles reconnaissant ainsi que les enseignants concernés ne pouvaient préparer cette épreuve selon les nouvelles modalités.

Les enseignants concernés ne sauraient donc être tenus responsables de cette faute de communication de l'Inspection générale.

Le SNES, par conséquent, sera vigilant contre toute éventuelle sanction ou pression concernant notamment le renouvellement de détachement pour les collègues.

Que l'Inspection générale assume ses responsabilités!

5. CCPC AEFE : temps partiels, mutations internes, prolongations de mission, révision de note, mesure de carte scolaire, renouvellements de contrat

Deux commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) ont été consacrées aux temps partiels et mutations internes. Celle concernant les agrégés (CCPC A) s'est tenue le 1^{er} février 2011. Le SNES/FSU ayant boycotté la CCPC des certifiés qui devait se tenir le même jour (voir HDF Info n°8 du 1^{er} février), celle-ci a été reportée au mercredi 16 février 2011.

Concernant les temps partiels, depuis l'an dernier, nous avons constaté que les avis défavorables, envisagés par l'AEFE avant commission, étaient en augmentation. Aussi, nous avons demandé à l'Agence de s'expliquer. Il nous a été répondu que dans cette période de contrainte budgétaire, l'AEFE étant sous plafond d'emplois, il était nécessaire de redéployer les besoins ce qui avait des conséquences sur le volume global des temps partiels accordés. Pour le SNES/FSU, le lien entre les équivalents temps plein (ETP) et l'octroi des temps partiels n'est pas clairement établi. En effet, le complément de service généré par les temps partiels est quasi exclusivement pris en charge par les établissements. Certes, on ne peut nier qu'ils génèrent un coût financier mais toute politique sociale a nécessairement un coût. L'Agence peut-elle uniquement être quidée par une approche comptable? Le SNES/FSU répond négativement! Les temps partiels sont pour certains collègues une nécessité pour concilier leur vie personnelle et l'exercice de leur profession; ils, sont pour tous les collègues, un choix qui pèse financièrement. La demande d'un temps partiel est donc un choix raisonné de la part des collègues. Ces demandes traduisent souvent des situations personnelles et/ou professionnelles délicates. Or, l'AEFE a la volonté de ne pas accompagner une possible inflation de ces demandes. Aussi l'Agence a-t-elle défini des « critères » pour répondre favorablement aux demandes. Trois motifs de demande sont considérés comme une priorité : les motifs médicaux (mais uniquement sous réserve d'un certificat médical), avoir un/des enfant(s) de moins de trois ans et une poursuite d'étude en lien direct avec l'activité professionnelle. Toutes les autres demandes sont étudiées ensuite au cas par cas. Au cours des deux commissions (A et B), un véritable dialogue entre l'administration et les représentants des personnels (SNES) a eu lieu permettant des modifications des avis initialement prévus. Dans la commission des agrégés, ont été examinées 15 demandes dont deux ont reçu un avis défavorable. Dans la commission des certifiés, 80 demandes ont été examinées. Onze cas initialement défavorables ont été déclarés favorables. Au total : 49 ont un avis favorable; 19 un avis défavorable et 12 restent actuellement en suspens : 4 à l'initiative de l'administration qui souhaite émettre un avis défavorable considérant que ces demandes ne sont finalement pas justifiées ; 8 à la demande du SNES, dans l'attente d'informations complémentaires qui permettraient ainsi de justifier d'un temps partiel.

Concernant les mutations internes, l'Agence entend se tenir à l'application de la circulaire et de limiter les dérogations qui existaient auparavant, en particulier sur la règle qui impose 3 ans de contrats sur le poste. Toutes les demandes des collègues ayant terminé un premier contrat ont reçu un avis favorable de l'Agence En revanche, toutes les demandes émanant de collègue n'étant pas dans cette situation ont un avis défavorable. Néanmoins, dans la CCPC B, un cas reste encore en suspens : des renseignements complémentaires ont été demandés afin de permettre d'envisager une dérogation compte tenu de la situation particulière. L'Agence a rappelé que cet avis donnait la possibilité de muter mais qu'ensuite, cette mutation devait être traitée en CCPLA au regard des priorités de l'Agence et en adéquation avec les barèmes locaux.

La CCPC B a aussi examiné d'autres situations individuelles.

Une **prolongation de mission exceptionnelle** a été accordée à un CPE faisant fonction de chef d'établissement. Le SNES a voté contre cette prolongation qui, selon nous, ne s'avérait pas clairement justifiée.

Une **mesure de carte scolaire** suite à la fermeture d'un poste au dernier CTP a été prononcée. Par ailleurs, la collègue concernée a obtenu un avis favorable à une mutation interne. Cet avis est cohérent avec la volonté inscrite dans la circulaire de recrutement des résidents de donner une priorité aux collègues ayant été confrontés à la fermeture de leur poste. Le SNES/FSU ne peut que soutenir cette démarche.

Une demande de révision de notation s'est soldée, suite à notre intervention, par l'application de l'augmentation moyenne pratiquée habituellement (en l'occurrence + 0.1 au dessus de 39) et par une modification partielle de son appréciation.

Enfin, lors de la CCPC B, trois cas de non renouvellement de contrat, suite à un avis défavorable de renouvellement de détachement, ont été présentés à la Commission. Suite au boycott de la précédente CCPC, l'administration a fourni un document récapitulatif de la situation des collègues. Pour autant, cela reste insuffisant. Il s'agit d'un acte majeur pour ces collègues et l'administration n'a même pas le courage de procéder réellement à la constitution d'un véritable dossier digne de ce nom. Aussi, sans l'acharnement du SNES n'y aurait-il même pas eu débat. Pour l'Agence, et il faut que les collègues résidents en prennent conscience, le non renouvellement d'un contrat n'est pas assimilé par eux à une fin de mission; il s'agit d'une simple formalité. L'administration s'en tient à une définition qui se veut juridique alors qu'il s'agit bien pour les collègues concernés de mettre fin à leur enseignement à l'étranger. Si la manière de servir des agents de l'AEFE pose problème, ce n'est pas lors du renouvellement de contrat que l'administration doit s'en rendre compte. Cela témoigne de l'incapacité de l'Agence à suivre ses personnels. Des mesures d'accompagnement doivent pouvoir être mises en place. Et surtout en aucune façon, ce renouvellement de contrat doit pouvoir faire l'objet de menaces de la part des chefs d'établissement. Or c'est bien ainsi que cela est vécu dans certains établissements. Dans le cas d'un collègue, il s'agit effectivement d'un règlement de compte du chef d'établissement avalisé par l'AEFE, alors même que la pratique de ce chef d'établissement n'est pas exempte de critiques. Dans le cas de dysfonctionnements inhérents à la fonction du Proviseur, l'Agence est beaucoup moins prompte à réagir. Deux poids, deux mesures? L'Agence nous certifie que non, qu'elle saura prendre ses responsabilités! Pour le SNES/FSU, l'Agence doit avoir une politique équitable à l'égard de l'ensemble de ses agents. C'est à elle d'empêcher l'arbitraire local de s'installer. Encore faut-il en avoir la volonté. Les intentions, les paroles apaisantes ne suffisent pas aux personnels. Il leur faut aussi des actes allant dans ce sens.

6. Madagascar : le SNES/FSU et l'intersyndicale en lutte pour sauver la casse du réseau

(De notre correspondant SNES/FSU à Madagascar.)

Le réseau des établissements de l'AEFE de Madagascar est à l'heure actuelle victime d'attaques violentes de la part de l'Agence elle-même.

Aujourd'hui, l'agence annonce les mesures suivantes :

- Fermeture de la partie lycée de Fianarantsoa ;
- Déconventionnement des écoles de Manakara et d'Antalaha en septembre 2011 ;
- A terme, toutes les sections « lycée » seront recentrées sur Tananarive et Tamatave
- Déconventionnement des petites écoles de province à venir ;
- Propositions à rendre au ministère des finances pour 2013 quant aux autres établissements ...

Fianarantsoa:

Fermeture du Lycée dès septembre 2012, avec la fermeture des secondes dès l'année scolaire prochaine. Cette annonce a pris de cours toute la communauté scolaire, elle a été faite le 17 janvier, suscitant auprès des membres de la communauté scolaire, stupeur et colère.

Officiellement, les raisons avancées sont des effectifs d'élèves insuffisants au lycée et des raisons dites "pédagogiques" (pour une meilleure mise en oeuvre de la réforme du lycée!).

Fianarantsoa est une ville située à 8h-9h de voiture de Tananarive, qui n'est pas desservie par avion, l'existence de cette structure est localement une nécessité. Il n'y a pas de structure équivalente sur place ; les élèves sont donc condamnés à l'internat sur la capitale ou à abandonner l'enseignement français. 70 élèves sont actuellement au lycée (mais les effectifs du collège sont en augmentation, 460 élèves). Certes, ils sont peu nombreux mais pour ces élèves là, la possibilité de poursuivre leur scolarité chez eux était primordiale. De plus, le coût était peu important pour le réseau. Cet établissement est conventionné, l'association parentale avait redressé la situation financière, investit dans les laboratoires de sciences, et même venait d'acheter un terrain, autant de demandes formulées par l'Agence. Pour rien!

Les raisons de la fermeture de la section du lycée de Fiana sont donc à chercher ailleurs.

Ces mesures sont toutes présentées comme inéluctables et clairement affichées comme imposées par le ministère des finances (Bercy).

Les enjeux financiers dépassent les considérations humaines et éducatives.

Le SNUipp-FSU et le Snes-FSU se sont élevés contre cette décision arbitraire avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous avons rappelé:

- · l'absence de considération pour les efforts effectués par l'établissement pour maintenir ses effectifs et redynamiser l'établissement (effectifs stables)
- l'absence de considération pour les enseignants (mesures de carte scolaire pour les résidents, risques très forts de licenciements pour les recrutés locaux), les familles et les élèves (obligation de continuer la scolarité dès la seconde à Tana).
- l'impossibilité de recevoir les élèves à Tananarive dans de bonnes conditions pour la rentrée 2011. Nous rappelons qu'à l'heure actuelle, certains internes sont logés dans un hôtel faute de place à l'internat de la capitale! La construction du nouvel internat est lancée dans l'urgence sur le terrain même du Lycée Français de Tana. Ce bâtiment devrait être opérationnel pour la rentrée 2012...
- l'incohérence du discours de l'Agence qui rassurait encore les collègues de Fianarantsoa lors de sa récente visite en novembre 2010 !
- l'incohérence et l'irresponsabilité de l'Agence qui conseillait encore très récemment des investissements immobiliers au Lycée de Fianarantsoa (achat récent d'un terrain).
- les conséquences désastreuses pour la région de Fianarantsoa. Monsieur le Chef de Région et des membres de plusieurs communautés ont écrit à l'Ambassadeur de France pour alerter et protester sur les difficultés de scolarisation et le risque de désertion de la région par les opérateurs économiques.
- -l'instauration d'un système d'éducation à deux vitesses. Certaines familles n'auront pas les moyens d'assumer les frais liés à l'éloignement (frais d'écolages et d'internat très élevés à Tananarive).
- l'abandon de la politique d'éducation de proximité.

- Mana Kara et Antalaha

Les fermetures dès septembre 2011 ont été annoncées la semaine dernière ! Le poste de direction est supprimé. La seule collègue résidente restante à Antalaha a été informée par téléphone lundi soir dernier que son poste serait supprimé à la prochaine rentrée ! Même chose pour Mana Kara.

Le projet pour ces petites écoles, qui passeraient des accords de partenariat avec l'AEFE, est la nomination de titulaires en détachement direct. Les titulaires détachés directs sont des personnels rémunérés par les associations de parents d'élèves qui deviennent leur employeur!

Nous vous laissons imaginer les conséquences ...

Pour le SNES-FSU et le SNES-FSU, une école n'est pas une entreprise comme les autres!

- Majunga

Nous savons que des entretiens particuliers ont été menés avec tous les chefs d'établissements de toutes les structures.

A Majunga, il a même été évoqué la possibilité de supprimer le poste de principal, la direction aurait alors été à la charge de la collègue directrice d'école nouvellement nommée! Faut-il rappeler que Majunga est la plus grosse structure collège de province!

L'avenir de Majunga inquiète les membres de la mission AEFE ! C'est dire si nos inquiétudes sont fortes.

Majunga est un établissement en difficulté financière, et les relations entre l'AEFE et le comité de gestion sont difficiles et tendues.

Nous craignons dans un avenir proche un déconventionnement de cet établissement ce qui ne ferait qu'accentuer ses difficultés.

Diego Suarez

Diego est "évidemment" également dans la tourmente ; la volonté est de centraliser le secondaire sur Tananarive et Tamatave. Comme par hasard, en ce moment, les deux établissements de Tamatave et de Tana créent des internats ou les agrandissent.

Un risque de fermeture équivalente à celle de Fianarantsoa est à craindre à court terme. Pourquoi se contenter de faire les choses à moitié ?

Conclusion et perspective :

Au-delà de la situation que nous rencontrons à Madagascar, c'est bien la nouvelle politique de l'agence qui nous inquiète.

Le réseau AEFE a reçu comme "injonction", dixit les membres de la mission AEFE, de s'agrandir, il faut créer de nouveaux établissements à travers le monde, le besoin d'un établissement à Pékin nous a été rapporté parce que une grande entreprise s'y installait. Mais comme toujours "à moyens constants". Il faut donc prendre des postes de titulaires quelque part pour les mettre ailleurs.

Le plafond d'emplois est l'élément qui apparaît malheureusement comme le seul pris en considération par l'agence.

En gros, l'AEFE reçoit un nombre fixé de titulaires, elle ne peut en obtenir d'autres et doit s'agrandir. Il faut donc fermer des postes à un endroit pour pouvoir en créer ailleurs. Et tant pis pour les élèves du réseau actuel. Le SNES/FSU conteste ces arguments purement comptables et souvent erronés sans cesse mis en avant par l'AEFE.

Force est de constater que le réseau de Madagascar n'est manifestement plus une priorité pour l'Agence. Les fausses solutions avancées pour conserver des structures une fois les déconventionnement effectifs sont, nous le savons, des leurres. Les établissements et les personnels qui ont vécu ce genre d'opération en savent quelque chose, en particulier sur le plan des conditions de travail et de rémunérations.

Contre toutes ces attaques, les personnels et la communauté éducative sont mobilisés dans différents types d'action à Madagascar:

- 1) journée de grève le 8 février, la mobilisation a été forte sur l'ensemble de l'île ;
- 2) intervention lors de la commission de l'enseignement de l'assemblée des Français à l'étranger (en présence de la directrice de l'AEFE) des élus membres du collectif regroupant les associations de parents d'élèves, élus de l'AFE et syndicats enseignants;
- 3) une pétition papier et via Internet est lancée afin que toutes les personnes attachées au réseau des écoles françaises de Madagascar puissent exprimer leur refus; Pétition contre la fermeture des établissements de Madagascar (section Lycée de Fiana et écoles du 1er degré) à signer en ligne au lien suivant : http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2011N6684
- 4) des journées "dress code", auront lieu tous les jeudis au Lycée Français de Tana, nous encouragerons les parents à habiller leurs enfants de la même manière et les établissements de province de faire de même.

L'organisation d'une journée "école morte" sur l'ensemble de l'île qui coïncidera avec le dépôt de la pétition, tout

7. Le SNES sur le terrain : Equateur, Haïti, Mexique

Visite du SNES HDF en Equateur le 24 janvier 2011.

Après concertation avec les représentants du personnel du lycée La Condamine de Quito, les points suivants ont été abordés lors de deux entretiens avec le Proviseur du lycée et le Conseiller culturel :

1) Le recrutement des contrats locaux

Nous avons demandé la tenue d'une Commission pour le recrutement du personnel en contrat local.

Le Proviseur a répondu que les recrutements se faisaient souvent dans l'urgence et que jusqu'à présent ils se faisaient en présence d'un professeur de l'établissement et enseignant la discipline concernée.

Le Proviseur comme le Conseiller culturel ne sont pas défavorables à notre demande.

Nous avons signalé que les postes à pourvoir n'étaient pas toujours publiés alors qu'ils doivent l'être. Là aussi pas d'opposition ce qui ne signifie pas qu'il en sera ainsi.

2) Situation économique des résidents.

D'abord pour les résidents à recrutement différé, la situation est intenable. Le coût de l'installation (caution, premier loyer, déménagement, frais de douane, etc. ...) est estimé par les collègues à plus de 2600 euros pour un salaire qui varie pour les trois premiers mois entre 1000 et 1200 dollars US.

Dans ce contexte, la première des interrogations des collègues porte sur la revendication de la fin de ces fameux trois mois tellement difficiles qu'ils poussent même certains d'entre eux à réintégrer dès la première année. Le SNES rappelle que nous sommes favorables à une réforme du décret 2002-22 qui aurait pour conséquence entre autres de mettre fin à cette situation des trois mois de faux résident, situation préjudiciable en bien des points pour nos collègues.

L'ISVL, dans ce pays est une revendication majeure. Elle est très sous évaluée en Equateur où l'insécurité est devenue un vrai souci pour les collègues. Le quartier dans lequel se situe le lycée a connu récemment des scènes de braquage en plein jour, la région est en zone sismique, et le lycée se trouve en plein sous le couloir aérien à tel point que lorsqu'un avion passe, il est impossible de continuer à faire cours. Le Conseiller culturel est tout à fait d'accord avec cette analyse et il ajoute même qu'on assiste à une augmentation des enlèvements express avec demande de rançons mais il ne semble guère à même de faire évoluer la situation. Tous ces facteurs en plus de l'augmentation du coût de la vie devraient jouer en faveur de la revendication des collègues d'une augmentation de l'ISVL en montant mais pour le moment malgré le passage de l'Equateur de zone C en zone B au classement affaires étrangères, il n'y pas d'évolution satisfaisante pour l'ISVL.

Toujours, dans le cadre de la situation des résidents, nous observons que les faux résidents n'ont pas de contrat ce qui en soi est contradictoire avec la lettre de cadrage de la directrice sur la situation des recrutés locaux. De plus, il est impossible pour le conjoint d'avoir un emploi dans la mesure où les accords de réciprocité avec l'Equateur ne sont pas prêts d'exister si on en juge à la réponse évasive du Conseiller culturel.

3) Transparence

Nous avons évoqué le manque de temps que les représentants du personnel ont eu pour étudier une question de Conseil d'Etablissement car les documents ont été remis le jour même. De manière générale, les représentants souhaitent être véritablement consultés.

Le personnel demande à connaître la convention entre le lycée et l'AEFE, le Proviseur est d'accord pour la transmettre. Nous suivrons de près cette question.

4) Fonctionnement du lycée

Les réunions et certains oraux se font souvent en dehors de l'emploi du temps, ce qui entraîne des heures supplémentaires non rémunérées.

Nous souhaitons des demi-journées journées banalisées pour pouvoir travailler sur les réformes comme l'AEFE le préconisait l'année dernière.

5) Droit syndical

Suite aux pressions exercées sur des collègues faux résidents, il a été rappelé au Proviseur que tout le personnel du lycée étant sous la responsabilité du chef d'établissement nommé à ce poste par l'AEFE, les personnels en contrat local ont le droit de faire grève comme le prévoit la Circulaire d'application du 14 février1985.

Aucune réponse du Proviseur sur ces deux derniers points.

La section SNES s'est par ailleurs agrandie (2 nouvelles adhésions). Un bureau a été élu et le SNES est de nouveau à même de constituer une force avec laquelle il faudra compter. Il s'attachera à suivre et développer les questions abordées lors de ces entretiens.

Haïti

Roger FERRARI a profité de sa présence en Haïti pour rencontrer les syndiqués du lycée A. Dumas à Port au Prince. Avec ceux-ci, il a été question du maintien des postes d'expatriés pour la prochaine rentrée vu les difficultés voire les impossibilités à recruter des résidents.

Malgré un niveau d'ISVL élevé par rapport à d'autres pays, la situation difficile en Haïti, nécessite bien plus qu'une indemnité. Les loyers sont très élevés (minimum 1 500 USD) les colocations sont fréquentes et la vie est chère en Haïti pour les Européens.

Stage à Mexico le 26, 27 et 28 janvier.

Outre les représentants du SNES HDF et SNUIPP HDF, participaient à ce stage, les sections SNES du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, de Saint Domingue, de Colombie (Bogota et Cali), du Venezuela. Au titre du SNUIPP était représenté le Brésil et enfin au titre du SNES et du SNUIPP, les sections de Mexico et de Guadalajara. Une représentation donc que l'on peut considérer assez significative de la zone Amérique centrale.

Plusieurs exercices pratiques dans ce stage :

Les collègues (SNUIPP et SNES confondus) sont invités à participer à des jeux de rôle mettant en scène des situations de syndicalisation. Cela permet de faire ressortir les principales difficultés et de réfléchir ensemble à la mise en place d'une stratégie de syndicalisation.

Les collègues, à l'aide des formateurs approfondissent leur connaissance sur les différentes instances de l'établissement (conseil d'établissement, conseil du second degré et conseil pédagogique) et les moyens dont il dispose pour intervenir. La position du SNES concernant le conseil pédagogique et la réforme des lycées est rappelée.

Dès le début du stage, les collègues sont invités à formuler une question qui revient souvent dans leur établissement. Puis on synthétise et classe les questions en 4 grands groupes :

- 1) Situation matérielle des résidents (avantage familial, ISVL, billets d'avion) et recrutement (barème CCPL)
- 2) Situation réglementaire et syndicale des recrutés locaux. Leur place dans le système de l'AEFE.
- 3) Poids de la hiérarchie. Intervention dans la pédagogie. Abus sur les obligations de service.
- 4) Menaces diverses et inquiétudes des personnels (déconventionnement, non renouvellement de contrat) Avenir de la position de résident.

Ces interrogations serviront de base aux entretiens avec la direction de l'établissement et le Conseiller culturel de l'ambassade de France au Mexique. Puis ils donneront l'occasion aux collègues de dégager des revendications et de chercher des moyens d'action pour les mettre en œuvre.

- I- Entretien du SNES avec la Proviseure, ses deux adjoints, et le chef des travaux.
- 1 Droit syndical dans l'établissement :
- a) Droit syndical des Résidents à recrutement différé (RRD) :

Le statut de "faux résident" est regretté aussi bien par la Proviseure que les enseignants, au moins là-dessus nous serons d'accord.

Mais, en attendant une transformation de ce statut, nous souhaitons que les "faux résidents" puissent exercer leurs droits syndicaux : le droit de faire grève ne doit souffrir aucune restriction, de même pour leur participation à l'heure mensuelle d'information syndicale. Un débat a lieu qui se termine par une HMIS mensuelle.

Constat de désaccord. Nous sommes revenus sur cette question quelques heures plus tard avec le SCAC.

b) Heure mensuelle d'information syndicale (HMIS)

L'heure d'information syndicale fait partie des droits des enseignants, autorisée par décret sur les heures de service. Il s'agit seulement d'en informer le chef d'établissement et non de lui en demander l'autorisation. Jusqu'à présent l'heure était systématiquement prise sur une heure déjà normalement libérée.

La négociation se fait sur un nouvel horaire : une HMIS entière, de 12h30 à 13h30.

Après discussion, la direction accepte cette évolution.

2- Ambiance dans l'établissement

a) De plus en plus d'actions bénévoles sont exigées des collègues.

En parallèle, un manque de reconnaissance est souvent constaté, qu'il soit d'ordre financier, ou même à un niveau moins matériel : Il ne suffit pas d'écrire un mail collectif de remerciement.

La Proviseure estime légitime que dans un lycée comme le lycée français de Mexico, les collègues s'investissent davantage que les 18 heures d'enseignement attendues. Le temps de travail comprend aussi les préparations, corrections des copies, conseils de classes, etc., mais nous refusons qu'il aille de soi que les enseignants augmentent bénévolement leur charge de travail au-delà de leurs obligations de service.

- b) Nous regrettons également le manque de confiance affiché envers les collègues, envers certaines équipes, et ce, malgré la bonne volonté manifeste de l'ensemble de la communauté enseignante.
- c) La mise en place du socle commun, et peut-être plus encore de la réforme en 1ère, nécessiterait un temps de concertation de l'ensemble des collègues, et pas seulement dans le cadre du conseil pédagogique. L'an passé, la consigne de l'Agence d'octroyer une demi-journée de réflexion collective avait été suivie ; il est regrettable que nous n'ayons pas la même consigne officielle cette année, ce qui n'empêche pas que l'initiative puisse être prise localement.

Rappelons que le SNES s'est prononcé clairement contre une réforme qui, d'une part ne vise qu'à rendre plus facile des suppressions massives de postes et d'autre part ne répond pas au défi de l'échec scolaire en refusant d'améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels.

3- Avenir de l'établissement - Suppression éventuelle de postes.

Quelle est la position officielle de l'établissement?

Les craintes de non renouvellement de contrat, ou encore de nouvelles suppressions de postes, pèsent sur les personnels. On nous répond qu'il n'y a pas de nouveau transfert prévu vers le primaire pour des collègues qui sont sur ces postes.

Enseignement technologique:

Engagement du chef des travaux et de la Proviseure qu'il n'y aura aucune suppression de poste liée à la réforme des lycées.

Sur la question d'un éventuel déconventionnement, la réponse est négative.

4- Conseil du second degré (CSD) :

Ce conseil correspond à l'ancienne commission permanente. Ses membres sont issus du conseil d'établissement. Les remplaçants au CSD sont donc les remplaçants du CE.

En revanche, les collègues qui le souhaitent peuvent être invités, la Proviseure n'y voit pas d'objection.

II- Entretien du SNES et SNUIPP avec le Conseiller Culturel, l'Attaché de Coopération Educative et la Proviseure.

(Sections SNES et SNUIpp de Mexico et de Guadalajara représentées, ainsi que les deux formateurs des secteurs Hors de France SNES et SNUIpp)

1- Droit syndical dans l'établissement

Reprise du débat de la matinée sur le droit syndical.

Pour la seconde fois, constat de désaccord au sujet de l'exercice du droit syndical des collègues RRD (résidents à recrutement différé), mais aussi des TNR.

Le plus grand flou semble régner par rapport aux contrats locaux : le syndicat mexicain est défini par le Conseiller culturel comme « propriétaire » des postes, puis il affirme que l' « employeur » est l'administration mexicaine.

Pour le SNES, les "faux résidents", par ailleurs titulaires de l'Education Nationale, doivent exercer leurs droits syndicaux : pouvoir faire grève et participer à l'HMIS conformément à l'application des circulaires de 1982 et 1985 relatives à l'exercice du droit syndical à l'étranger.

Difficulté d'exercer le droit syndical dans l'établissement :

Par exemple, l'HMIS demandée pour début janvier afin de préparer le CE a été refusée par la Proviseure, alors qu'elle a été demandée en l'absence d'autre possibilité officielle de concertation des enseignants, dans le cadre d'une nécessaire réflexion au sujet de la carte scolaire. La Proviseure argue de la tenue du stage pendant ce même mois de janvier. Pour le SNES, c'est irrecevable.

D'autre part, signalement des difficultés relationnelles entre la Proviseure et la secrétaire de la section locale SNES, la Proviseure ayant reconnu lors d'un entretien que son "agacement" avait commencé suite à la première demande d'une HMIS dans l'établissement.

2- Ambiance dans l'établissement

Le SNES revient sur l'éternel souci depuis 4 ans causé par l'ambiance dans l'établissement, sur l'absence de réaction de la part de la direction malgré les nombreux signalements, accompagnée d'un aveuglement qui l'empêche de constater le malaise toujours d'actualité.

La très forte augmentation du nombre de syndiqués depuis témoigne de ce malaise et du besoin d'établir de vraies relations basées sur la confiance et le respect.

Le Conseiller Culturel demande des faits concrets.

Un exemple:

Rôle pédagogique du chef d'établissement

Les collègues se plaignent d'être convoqués par la Proviseure pour écouter une lecture commentée du rapport d'inspection. La proviseure nous rétorque qu'« en réalité », elle n'a jamais convoqué un enseignant à ce sujet, il s'agissait seulement d'une invitation au dialogue, une ouverture vis à vis des enseignants, attitude positive confirmée par le Conseiller Culturel. Ouf, ouf...

Il est donc bien entendu que personne dorénavant n'est obligé de se rendre à ce genre d'entretien...

Discussion sur le rôle dit « pédagogique » du chef d'établissement.

Pour le SNES, ce rôle se limite à l'organisation de la vie pédagogique (responsabilité des emplois du temps, de l'attribution des salles, etc.), et en aucun cas aux contenus.

3- ISVL:

Actuellement, le Mexique est en catégorie C.

Une pétition des enseignants a été envoyée il y a plusieurs mois, et un dossier a été monté par l'Ambassade pour argumenter sur la nécessaire augmentation de l'ISVL au Mexique, et pour le changement de catégorie.

- Problèmes d'insécurité de plus en plus nombreux
- Coût de la vie en augmentation (loyers élevés à proximité du lycée augmentation des frais d'écolage, etc.)

Mais l'Ambassade se heurte de la part de l'administration centrale du MAEE, à des arguments comme le nombre de personnels pour obtenir gain de cause sur ses demandes de reclassement et d'augmentation d'indemnité de résidence. En conséquence l'ISVL ne bouge pas non plus malgré la dégradation du coût de la vie.

4- CCPL

Lors des précédentes CCPLA, pour l'ensemble du pays, les représentants des personnels n'avaient pas la possibilité de consulter les candidats au(x) poste(s) de Guadalajara.

Rappel opéré par les deux responsables Hors de France du SNES et du SNUIPP.

Arrêté de 2007 :

http://www.hdf.snes.edu/Lois/ccp%20ctp/ccp arrete 2007.pdf

Article 22:

« Une autorisation d'absence est accordée aux représentants du personnel pour leur permettre de participer aux réunions de la commission dont ils font partie, sur simple présentation de leur convocation. La durée de cette autorisation est calculée en tenant compte des délais de route, de la durée prévisible de la réunion, et augmentée d'un temps égal à cette durée afin de mettre les intéressés en mesure d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux de la commission, sans que ce temps puisse excéder deux journées. »

La Proviseure reproche aux représentants syndicaux de ne pas l'avoir informée précédemment de l'existence de cet arrêté! Nous sommes donc là aussi pour former le personnel de direction!

Un exemplaire papier de l'arrêté est remis par le SNES et le SNUIPP au Conseiller Culturel.

C'est donc chose faite, et les collègues concernés auront dorénavant la possibilité de se réunir au préalable sur leur temps de service pour préparer les CCPL.

L'entretien se clôt sur ce point de même qu'il est entendu que les dossiers des candidats aux postes de résident y compris pour Guadalajara doivent être consultables à Mexico par l'ensemble des commissaires paritaires. Reste à savoir selon quelles modalités, nous dit le conseiller culturel. Mais cela constitue un progrès à mettre à l'actif du SNES et du SNUIPP car jusqu'à aujourd'hui les dossiers de Guadalajara étaient toujours traités à Guadalajara hors CCPLA.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04 imprimerie P.R.O.F.— N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.